

**COURTIER
ASSURANCES
PROFESSIONNELLES**



Courtier expert pour les professionnels

ABE Courtage

Optimisez la gestion de vos risques grâce à une expertise complète en assurances professionnelles. ABE Courtage vous conseille et vous oriente vers des solutions adaptées, en alliant rigueur technique et pédagogie. Ensemble, nous construisons des garanties solides pour protéger durablement votre activité et vos investissements.



Le groupe **ABE Courtage** est spécialisé dans les secteurs de la construction et de l'immobilier.

Fort d'une expertise approfondie dans les domaines de l'assurance notamment en Responsabilité Civile (RC), Responsabilité Civile Décennale (RCD), Dommages-Ouvrage (DO), Bris de machine, Tous Risques Chantier (TRC), Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage (RCMO), nous accompagnons nos clients dans la gestion de leurs risques.

Notre approche allie expertise, écoute et conseil pour offrir des solutions d'assurance adaptées aux enjeux spécifiques de chaque projet. En tant que partenaire de confiance, ABE Courtage s'engage à garantir la pérennité des activités de ses clients grâce à une équipe d'experts et un accompagnement personnalisé à toutes les étapes de vos projets.



+ 25
années
d'expérience



+ 3000
clients nous font
confiance



+ 3300
sinistres gérés
sur un an



70
collaborateurs
à votre service



50
compagnies
d'assurances partenaires



Nos solutions

Assurances pour les maîtres d'ouvrage

- **Assurance Dommages-Ouvrage** : Couvre les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui le rendent impropre à sa destination, en intervenant avant toute recherche de responsabilité.
- **Tous Risques Chantier** : Couvre l'ensemble des dommages matériels causés à l'ouvrage final ou à l'ouvrage provisoire comme un effondrement, un incendie, des dégâts des eaux ...
- **Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage** : Protège le maître d'ouvrage contre les réclamations de tiers liées aux dommages causés par le chantier.
- **Protection Juridique** : Offre une assistance pour les litiges, notamment en cas de désaccords avec les constructeurs ou les entreprises intervenant sur le chantier.



Assurances pour les entreprises du bâtiment et de l'ingénierie

- **Responsabilité Civile Décennale** : Assurance obligatoire pour les entreprises du bâtiment, couvrant les vices ou défauts de construction détectés dans les 10 ans suivant la réception des travaux.
- **Responsabilité Civile Professionnelle** : Couvre les erreurs, omissions ou négligences commises par les professionnels du bâtiment et de l'ingénierie, protégeant ainsi contre les conséquences financières des réclamations.
- **Multirisque Professionnelle** : Assurance globale couvrant les locaux, les équipements, et la responsabilité civile de l'entreprise.
- **Assurance Bris de Machine** : Protège les machines et équipements utilisés par les entreprises du bâtiment contre les dommages accidentels.
- **Assurance Flotte Automobile** : Couvre les véhicules professionnels des entreprises de construction et d'ingénierie, incluant la responsabilité civile et les dommages aux véhicules.
- **Assurance Cyber-risques** : Protège les entreprises contre les conséquences financières liées aux cyberattaques, la perte ou le vol de données, et les incidents liés à la sécurité informatique.



Assurances des personnes

- **Assurance Prévoyance** : Couvre les risques liés à la personne, tels que le décès, l'invalidité ou l'incapacité de travail, offrant une sécurité financière aux employés et à leurs familles.
- **Assurance Santé** : Offre une couverture des frais médicaux pour les employés et dirigeants.
- **Responsabilité Civile du Dirigeant** : Protège le patrimoine personnel du dirigeant en cas de fautes de gestion ou de décisions ayant causé un préjudice financier.



Nos avantages

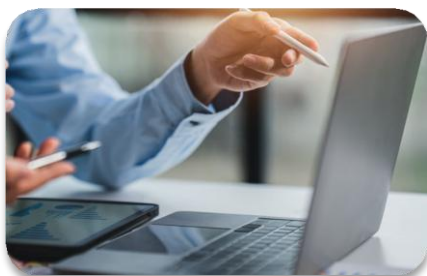
Un courtier engagé

En qualité de courtiers, nous nous engageons à vos côtés pour la défense de vos intérêts. Depuis de nombreuses années, ABE a développé un savoir-faire spécifique dans le domaine de l'immobilier et de la construction. Nous appuyant sur des partenariats solides avec les principales compagnies d'assurances du marché, nous recherchons chaque jour à améliorer vos conditions d'assurances.



L'innovation

L'innovation est l'essence même de notre métier et notre force par rapport au courtage d'assurance traditionnel. Notre spécialisation d'assureur de responsabilité de l'ingénierie, de l'architecture, de la promotion immobilière et de la maîtrise d'œuvre est de sélectionner des garanties d'assurances adaptées aux risques de vos métiers, et de convaincre les compagnies d'assurances de vous accompagner dans l'évolution de vos activités.



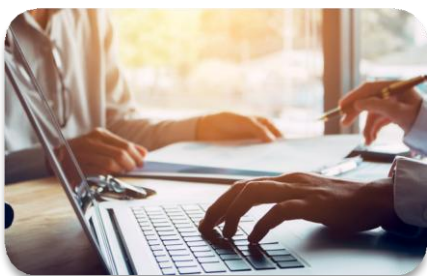
La proximité avec nos assurés

Nous sommes au plus près de vos attentes grâce à notre équipe formée à vos métiers. Nos conseillers vous accompagnent dans la définition de vos besoins et construisent votre contrat d'assurance personnalisé. Afin de maintenir une compétitivité optimisée, nous sollicitons les compagnies d'assurance régulièrement pour vous faire bénéficier des meilleures conditions du marché.

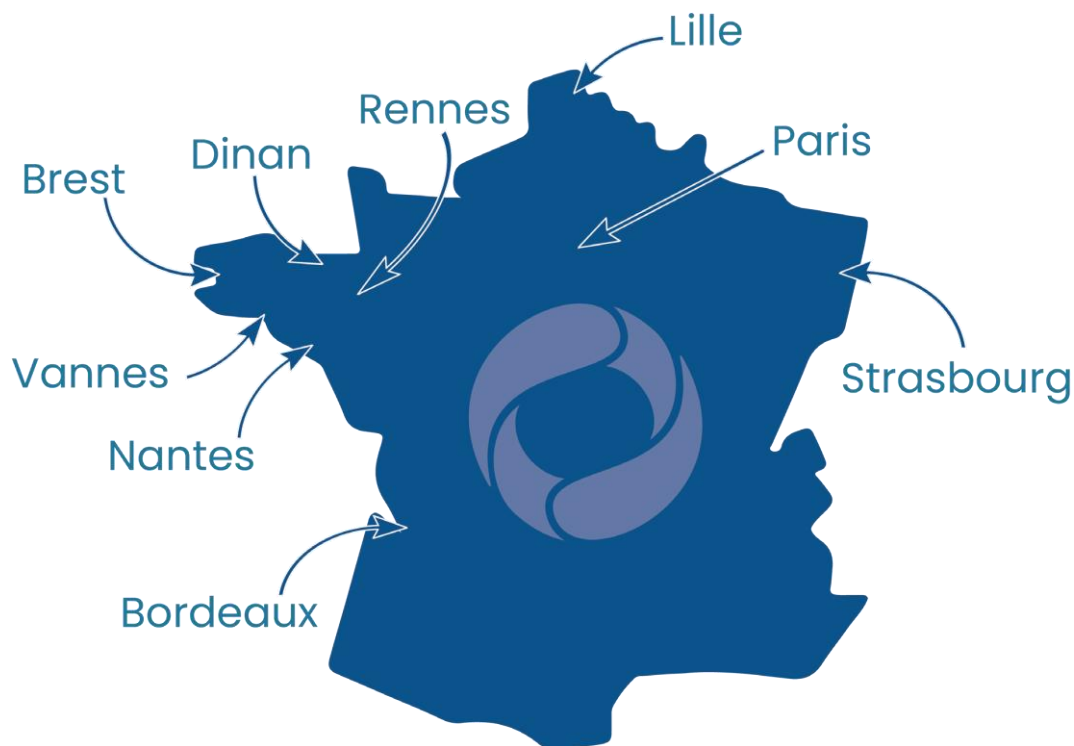


Notre équipe de juristes

Fidèles à nos engagements, nous disposons de juristes en interne qui vous assurent un accompagnement personnalisé dans la gestion de vos litiges, de l'amiable au judiciaire. En effet, nous prenons toujours la défense de vos intérêts et vérifions la bonne application des garanties et des franchises prévues au contrat.



ABE en France



ABE Courtage est présent dans 9 villes de France



ABE Rennes – Siège social

32 rue Mgr Duschesne
35000 Rennes
01 70 32 10 20

contact@abecourtage.com



ABE Nantes

1 rue Maria Telkes
44119 Treillères



ABE Paris

73 rue de Vaugirard
75006 Paris



ABE Lille

202 rue Jean Jaurès
59491 Villeneuve d'Ascq



ABE Dinan

5 rue René Cassin
22100 Dinan



ABE Bordeaux

93 rue du Moulineau
33170 Gradignan



ABE Brest

2 rue Albert Rolland
29200 Brest



ABE Strasbourg

4 rue de Berne
63000 Schiltigheim



ABE Vannes

53 Avenue Victor Hugo
56000 Vannes

Engagements RSE



Réduction de l'empreinte carbone

- Diagnostics carbone en cours
- Fléchage des cotisations d'assurance vers des fonds vert
- Politique d'achat responsable
- Mise en place du Forfait mobilité douce



Parité femme / homme

- Promotion de 4 manageuses
- Sensibilisation autour du handicap au travail
- Revue critique de nos process de recrutement



Qualité de Vie au Travail

- Accord QVT en cours avec les salariés
- Formation des managers a la gestion du stress des équipes
- Groupe de travail sur l'aménagement des espaces de travail
- Promotion du sport en entreprise
- 7eme semaine de congés en place



Actionnariat salarié

- Entrée au capital de 6 salariés effectuée
- Entrée au capital d'environ 50 % des équipes (3 ans)
- Révision de nos accords d'intéressement en faveur des salariés avec objectif RSE



Références



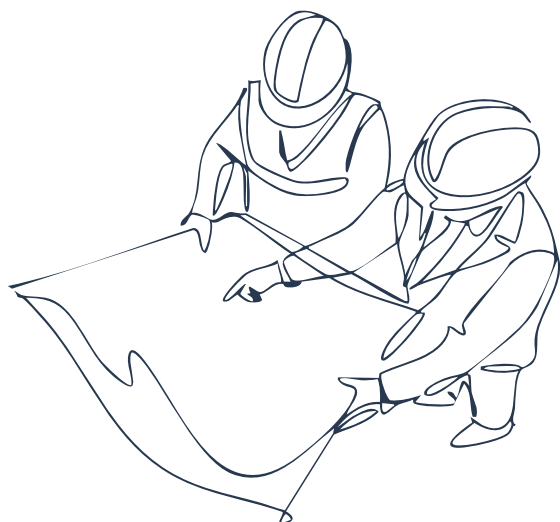
Groupements Partenaires





ABE

MAÎTRISE D'OUVRAGE



Direction

Charles-François LEGRAND
Président
cflegrand@abecourtage.com
02.99.78.00.86



Pôle Marchés Publics

Emmanuel HAMON
Directeur Pôle Maîtrise d'Ouvrage
ehamon@abecourtage.com
06.07.46.70.41



Faïsa BOUDIEB
Chargée de clientèle Marchés Publics
fboudieb@abecourtage.com
06.78.22.06.36



Pôle Expertise Construction

Thomas LEMERRE
Expert Conseil - Sinistre
tlemerre@abecourtage.com
07.89.72.23.77



Pôle Gestion des Sinistres

Aurélie HEUZE
Responsable service Sinistre - Sinistre
aheuze@abecourtage.com
06.75.26.06.06



Justine COMMUNIER
Gestionnaire Sinistres référente
jcommunier@abecourtage.com
01.70.32.10.20



Aline SIMON
Responsable service Gestion
asimon@abecourtage.com
02.99.78.00.86



Sophie DOUSCELIN
Gestionnaire Sinistres
sdouscelin@abecourtage.com
01.70.32.10.20





Emmanuel HAMON - Directeur Pôle Immobilier

Expérience

ABE : depuis avril 2024

VERSPIEREN : Directeur commercial construction puis

Directeur de l'Agence de Nantes - 18 ans

Président de Cobaty Paris Rive Gauche - 5 ans

Missions

- Accompagnement et formation des équipes commerciales
- Accompagnement des clients lors de sinistres d'intensité
- Développement de solutions pour les marchés innovants
- Négociation du renouvellement avec les compagnies d'assurance
- Représentation d'ABE au sein du Marché

06.07.46.70.41

ehamon@abecourtage.com



Faïsa BOUDIEB - Chargée de clientèle

Expérience

ABE : Chargée de clientèle - depuis septembre 2024

VERSPIEREN : Chargée d'affaires Marchés Publics - 5 ans

AXA : Assistante juridique - 1 an mois

PLAINE COMMUNE HABITAT : Assistante commande publique 6 mois

Missions

- Gestion des appels d'offre
- Saisine assureurs
- Analyse du cahier des charges
- Préparation des dossiers (candidature/mémoire technique)
- Négociations tarification assureurs
- Dépôt des offres sur les plateformes dédiées

Formation

Bac + 3 - ESAS - ENADEP

06.78.22.06.36

fboudieb@abecourtage.com



Thomas LEMERRE - Expert Conseil

Expérience

ABE : depuis mars 2024

SMABTP : Expert conseil de la filiale SOCABAT pendant 23 ans

SOCOTEC : Contrôleur technique pendant 11 ans.

Missions

- Support technique en souscription de risque, en gestion des contrats et en expertise.
- Analyste de risques sur les techniques de constructions, procédés innovants pour la prévention de la sinistralité
- Formateur technique et assurance
- Référent technique sur plusieurs sujets de constructions

Formation

Ingénieur INSA Rennes - Génie Civil - 1989

BTS Génie Climatique - 1986

07.89.72.23.77

tlemerre@abecourtage.com



Aurélie HEUZE – Responsable service sinistres

Expérience

ABE : Responsable services sinistres – depuis février 2017
ALLIANZ : Gestionnaire DAB et RC – 2 ans
MAIF : Gestionnaire protection juridique et DAB – 2 ans
PACIFICA : Gestionnaire protection juridique – 1 an
COUR D'APPEL DE RENNES: Assistante de justice – 1 an

Missions

- Gestion des dossiers sinistres construction: DO, RC, RC Décennale
- Gestion des dossiers dommages aux biens et AUTO
- Point sinistralité
- Management d'équipe

Formation

Master 2 droit privé, carrières judiciaires – 2010



Justine COMMUNIER – Gestionnaire Sinistre

Expérience

ABE : depuis mars 2018
ALLIANZ : Gestionnaire sinistre DAB et RC + gestion des recours contre ENEDIS – 2 ans

Compétences

- Analyse déclarations de sinistre, gestion dossiers, contrats et garanties.
- Ouverture informatique des dossiers et instruction
- Analyse rapports, responsabilités et positions sur garanties des assureurs.
- Echanges avec les compagnies, experts, avocats...
- Accompagnement des assurés dans la gestion de leurs sinistres
- Rencontres clients, rendez-vous d'expertise

Formation

Master mention droit privé – Faculté de Rennes
Licence de Droit privé – Faculté de Rennes



Sophie DOUSCELIN – Gestionnaire Sinistre

Expérience

ABE : depuis août 2023
TESSON DE FROMENT : Chargée de comptes assurances – 2 ans
ABARCO EXPERTISES : Expert en droit de la construction – 6 ans
SMA : Juriste Négociateur – 7 ans
ALLIANZ : Gestionnaire indemnisation construction – 6 ans

Missions

- Gestion des dossiers sinistres immobiliers constructions: DO RC, RCD, DAB
- Point sinistralité
- Accompagnement client, prévention

Formation

BTS Assurances – IMS NANTES – 2000
Licence Assurances – ENASS PARIS – 2021

Politique RGPD

La société ABE, responsable de traitement met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant et ayant pour finalité l'élaboration de statistiques commerciales et de gestion des opérations de prospection et de la relation commerciale entre professionnels. Ces finalités s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt légitime de la société ABE.

Les informations traitées dans le cadre de ces finalités sont conservées pendant un délai maximal de trois ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant du prospect.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil Européens, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de vos données personnelles ainsi que la limitation de leur traitement. Pour exercer ces droits, veuillez adresser votre demande à cflegrand@abecourtage.com. Pour exercer votre droit d'opposition à ce que vos données soient traitées à cette fin, merci de vous adresser à cflegrand@abecourtage.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement fait de vos données n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la Politique de protection des données à caractère personnel disponible sur le site www.abecourtage.com

ACCOMPAGNEMENT ABE



Nos engagements

Écoute et réactivité

Conformément à nos obligations contractuelles, nous nous engageons à respecter le rétroplanning suivant :

À compter de la notification de l'attribution, **une première réunion de présentation** et de coordination sera organisée. Celle-ci aura pour objectifs de :

1. Présenter les membres de votre équipe dédiée

Afin de vous familiariser avec les interlocuteurs clés qui interviendront dans la gestion de votre programme d'assurance.

2. Collecter les pièces techniques finales

Pour s'assurer que toutes les informations et documents nécessaires sont réunis avant de lancer les opérations

3. Détailler nos procédures de gestion afférentes à la mise en œuvre de vos polices d'assurance

Introduction aux processus et méthodologies qui encadreront la gestion des polices.

4. Élaborer le calendrier de travail

Définition d'un planning clair pour assurer le suivi et l'exécution des actions prévues.

ABE préconise également l'organisation de réunions à votre demande (en présentiel ou visio) afin de :

- Assurer une synergie de travail optimale
- Garantir le suivi continu de votre programme d'assurance
- Permettre une adaptation régulière aux évolutions de vos besoins
- Identifier et résoudre les éventuels blocages ou difficultés
- Définir les besoins spécifiques en matière de formation.

Mise en place et suivi des garanties

Une fois que l'opération sera attribuée au groupement, ABE s'assurera de la mise en place des garanties appropriées auprès de (nom de l'assureur) et vos interlocuteurs dédiés se chargeront de :

- Vérifier que toutes les pièces juridiques, administratives et techniques du dossier (descriptif technique, le rapport du contrôleur technique, les attestations d'assurance, etc.) ont été correctement transmises, afin d'éviter toute contestation ultérieure avec l'assureur en cas de sinistre.
- Obtenir du département du client, les coûts définitifs des travaux, nécessaires pour établir la prime d'assurance finale applicable au chantier concerné.
- Veiller à la mise en place effective des garanties.
- Réaliser toutes les modifications ou adaptations nécessaires à l'établissement des documents du contrat d'assurance.



Gestion administrative des contrats



> Votre programme d'assurances

- ✓ Mise à disposition d'un historique de votre chantier (nom, adresse, coût de construction, nature des travaux, DOC, date de réception, type de contrat et nature des garanties souscrites, montant de la prime d'assurance)

> Plateforme ABE

- ✓ Grâce à notre plateforme ABE Maîtrise d'Ouvrage vous pourrez déclarer et suivre vos chantiers en ligne

> Fonctionnalités de gestion de contrats

- ✓ **Fiche de suivi des actions de gestion du contrat** : actions « état du dossier : pièces techniques fournies et restant à fournir, état des attestations reçues et manquantes, autres documents établis ou demandés », gestion émission/paiement de la prime
- ✓ **Mode d'échange dématérialisé** pour un envoi régulier intégrant les pièces du contrat (questionnaire, conditions particulières, avenant de fin de travaux) et les pièces principales du dossier technique y compris attestations d'assurance RC Décennale reçues
- ✓ **Envoi de message d'alerte** sur les points marquants dans la gestion (éléments manquants à fournir, éléments de fin de chantier à déclarer, contrôle de la validité des dates de fin de travaux 1 mois avant l'échéance)
- ✓ **Edition de documents de rappel** adressés à partir de la fiche de suivi

Répartition des activités et engagements de délais en gestion de production



ENGAGEMENTS	DÉLAIS	QUI
Accusé réception d'une demande de garantie, contrôle et vérification du questionnaire et des pièces techniques lors de la demande de souscription et prise d'effet des garanties	48 heures à compter de la réception	ABE
Prise d'effet de garanties	À compter de la transmission par ABE à l'Assureur du questionnaire signé dûment complété et des pièces techniques convenues	ABE
Établissement de l' attestation de paiement et de l' attestation d'assurance	Emission concomitante à celle du contrat d'assurance par l'assureur	
Réponses aux questions posées sur la souscription et/ou la gestion des contrats	48 heures	ABE

Gestion de vos sinistres

Les experts ABE à votre service

ABE est doté d'un service indemnisation composé de 9 collaborateurs dont 7 spécialisés en construction. Ce service, regroupe toutes les compétences juridiques et techniques à l'instruction, la gestion et le règlement des sinistres.

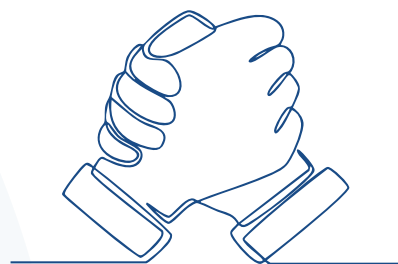
Les collaborateurs travaillant au sein de ce département, spécialistes reconnus en matière de sinistres assurances construction et responsabilité civile, conjuguent une expérience de longue date en courtage et en compagnies d'assurances.



Réactivité



**Expertise
Savoir-Faire**



Relation de confiance



Une équipe dédiée au suivi de vos sinistres

Une équipe dédiée composée de spécialistes en sinistres est mise à votre disposition pour assurer la gestion de vos sinistres déclarés à l'assureur.

L'un de nos principaux atouts réside dans le fait que vos interlocuteurs dédiés, **travaillant en binôme**, seront pleinement capables de gérer l'ensemble de vos sinistres, qu'ils soient majeurs ou mineurs.



Justine COMMUNIER

Gestionnaire Sinistres référente

jcommunier@abecourtage.com



Sophie DOUSCELIN

Gestionnaire Sinistres

sdouscelin@abecourtage.com

L'équipe dédiée est également à votre disposition pour vous conseiller et vous assister sur l'ensemble des problématiques juridiques que vous pourriez rencontrer, sans considération de l'enjeu financier du sinistre.

Afin de fluidifier les échanges entre la gestion de vos contrats et de vos sinistres, nos services sinistres et souscription sont situés sur un même plateau dans nos locaux.



Procédures de gestion de sinistres

Pour une assistance optimale sur la déclaration de sinistre, nous mettons à votre disposition :

- Des **formulaire de déclaration de sinistre dématérialisés** adaptés à chaque police souscrite. Dans cette hypothèse la déclaration de sinistre doit être envoyée par email à l'adresse suivante : sinistre@abecourtage.com
- Un **extranet de gestion des sinistres ergonomique**, à votre seul bénéfice, permettant de déclarer vos sinistres en ligne.

> **Enregistrement et analyse**, immédiatement ou au plus tard sous 1 jour ouvré, des déclarations de sinistres ou réclamations reçues par un tiers lésé.

> Il vous sera adressé un **accusé de réception** par e-mail comportant la référence dossier ABE, le nom et les coordonnées de la personne en charge de votre sinistre, mais également les éventuelles pièces nécessaires à une déclaration auprès de votre Assureur.

> L'équipe sinistre vous conseillera sur les **orientations** à donner à la déclaration de sinistre et les **stratégies** à mettre en place (identifier la ou les garanties impactées, opportunité de déclarer le sinistre auprès de l'assureur compte tenu de votre franchise contractuelle, etc.).

> La **référence Assureur** et les **coordonnées de l'expert** missionné vous seront communiquées sous 48 heures, dès réception de l'information.

> Les **convocations aux réunions** d'expertise seront transmises dès réception par ABE de ladite convocation. Sur demande, il pourra être sollicité un report de réunion d'expertise. Participation, sur demande, aux réunions d'expertise amiables et judiciaires.

> **Obtention et transmission** de l'ensemble des pièces du dossier immédiatement ou dans les meilleurs délais, incluant notamment l'ensemble des rapports d'expertise, la position de votre Assureur et sa proposition d'indemnité en cas de sinistre garantie. Avant transmission, chaque pièce du dossier fera l'objet d'une analyse juridique et/ou technique par ABE.

> ABE veille au respect par l'assureur des **délais contractuels** et légaux d'instruction et de règlement des sinistres par l'exercice de relances, et si nécessaire l'organisation de réunions avec l'assureur concerné.

> ABE s'attache à la **bonne application des garanties** et contestation des positions non favorables de l'Assureur. Avec votre accord, nous effectuerons une analyse juridique à l'appui des garanties souscrites, des conclusions de l'expert, des normes en vigueur et des courants jurisprudentiels.



Gestion de sinistres majeurs

Votre équipe dédiée sera mobilisée immédiatement et demeurera à vos côtés à chaque étape du sinistre et ce, jusqu'à son règlement définitif.

En cas d'urgence, **l'expert interviendra immédiatement ou au plus tard sous 5 jours ouvrés** pour effectuer un premier constat des dommages et prendre les premières mesures conservatoires nécessaires, à compter de la réception de la déclaration de sinistre par l'Assureur.

Reporting semestriel de vos sinistres

Sera transmis et présenté par ABE un rapport d'analyse global de votre sinistralité tenant compte des données courtier et assureurs **sous la forme de tableaux et graphiques**. Celui-ci servira notamment lors des négociations annuelles de renouvellement de vos conditions d'assurance.

Ce bilan permettra notamment d'apprécier l'état d'avancement des sinistres en cours, l'équilibre financier de votre programme d'assurances, le nombre de sinistres par opération, la typologie des sinistres, les montants des évaluations provisionnelles, etc.

Son contenu sera adapté à vos attentes prédéfinies.

Ces données incluront l'intégralité des informations relatives à vos sinistres déclarés par l'intermédiaire d'ABE et permettront d'envisager des actions correctives ou préventives pour chaque type de risque.

Sur demande, sera également organisé des réunions en présence de l'Assureur, qu'elles portent sur l'état général de la sinistralité des polices ou sur un sinistre spécifique.





@ contact@abecourtage.com



01 70 32 10 20



abecourtage.com

ABE Courtage
32 rue Monseigneur Duchesne
35000 RENNES